



Transports scolaires - Code de conduite - Elèves

En attendant le bus / le car :

- › Je fais attention aux limites (barrières- ligne- préau...)
- › Je ne cours pas, je ne joue pas
- › Je n'arrive pas trop tôt
- › Dès que le bus/ le car arrive, JE NE M'EN APPROCHE PAS, TANT QU'IL N'EST PAS COMPLETEMENT A L'ARRET.
- › Je m'avance lorsque le bus est à arrêté et je monte sans bousculer

En entrant dans le bus / le car :

- › Je ne dessine pas avec les doigts contre la carrosserie
- › Je dis BONJOUR
- › Je m'assieds et m'attache TOUT DE SUITE
- › Je ne ressors pas pour aller chercher mes affaires
- › Je laisse le passage libre pour les copains
- › Je laisse entrer en premier le copain qui doit se mettre côté fenêtre ou au milieu

Dans le bus / le car :

- › Je ne crie pas, je chuchote
- › Je ne mange pas
- › Je ne me retourne pas
- › Je reste attaché(e) jusqu'à l'ouverture de la porte
- › Je respecte le matériel (ceinture, dossier, etc.)
- › Je respecte mes copains (je ne me moque pas, je ne joue pas avec leur bonnet ou leur casquette, etc.)
- › J'obéis au conducteur

En sortant du bus / du car :

- › Je dis AU REVOIR et MERCI !
- › Je descends sans bousculer mes copains
- › J'attends que le bus / le car soit parti pour traverser la route

Pour des raisons de sécurité et de politesse, les commentent se réservent le droit de sanctionner les enfants qui perturbent régulièrement les déplacements en bus /en car. Après avertissement, les sanctions peuvent aller jusqu'à l'interdiction d'utiliser les transports scolaires.

La direction d'établissement
Les communes de La Verrerie et Semsales

